

TABLEAUX JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIFS, POUR LE SERVICE DE L'AUDIENCE, LA CONFECTION DES DISTRIBUTIONS ET ORDRES, ET L'ACCOMPLISSEMENT DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES ET DU RECRUTEMENT, par ANTOINE-GASPARD BELLIN, docteur en droit, juge suppléant au Tribunal civil de Lyon. — Paris, Paul Dupont, 1852. 3 cahiers gr. in-8°, formant 220 pages.

Parmi les personnes appelées à figurer, avec des rôles différents, dans l'examen et le jugement des affaires soumises aux diverses juridictions du pays, il n'en est aucune qui n'ait remarqué combien la bonne direction du débat, en matière correctionnelle ou criminelle, a parfois à souffrir des préoccupations qu'entraîne avec soi l'observation des formalités légales. L'esprit des présidents, partagé entre deux soins de nature opposée, éprouve quelque peine à maintenir la balance égale entre la forme et le fond, sans parler de l'amointrissement des facultés causé par la fatigue, lorsque l'audience se prolonge démesurément. Frappé de ces inconvénients graves, l'auteur a cherché une combinaison qui affranchit les présidents de tout souci extérieur, et leur permet de concentrer toute leur attention exclusivement sur l'interrogatoire du prévenu, de l'accusé, sur les dépositions des témoins, seuls éléments sérieux de décision. Le système de tableaux exécuté par l'auteur offre la solution du problème qu'il s'était posé. Il a voulu placer, sous les yeux des présidents, dans l'ordre légal et matériel, tout le détail de l'audience, avec tous ses incidents et toutes ses complications. Par là, le rôle des présidents devient comme passif, pour tout ce qui est procédure et prononcé, et toute leur sagacité se trouve réservée pour l'examen des faits, point capital de tout le drame judiciaire.

Les tableaux destinés aux opérations secondaires s'appli-